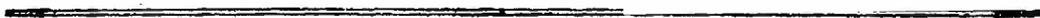


TABLEAU II

—

DOTATIONS



TABEL II

—

DOTATIËN

TABLEAU II. — DOTATIONS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE PREMIER.		
1	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 30 décembre 1909).	3,300,000 »
CHAPITRE II.		
2	Sénat	787,000 »
CHAPITRE III.		
3	Chambre des Représentants	4,884,800 »
CHAPITRE IV.		
COUR DES COMPTES.		
4	Traitements des membres de la Cour	78,800 »
5	Subventions de vie chère (membres de la Cour). (<i>Credit non limitatif.</i>)	18,720 »
6	Traitements et indemnités du personnel des bureaux. Traitements de disponibilité	1,206,480 »
7	Matériel et dépenses diverses	188,000 »
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif.</i>)	10,000 »
9	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale	6,000 »
TOTAL DU TABLEAU II (Dotations)		fr.

TABEL II. — DOTATIËN.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
EERSTE HOOFDSTUK.		
3,300,000 »	Burgerlijke lijst (vastgesteld, krachtens artikel 77 der Grondwet, door de wet van 30 December 1909).	1
HOOFDSTUK II.		
757,000 »	Senaat	2
HOOFDSTUK III.		
1,851,800 »	Kamer der Volksvertegenwoordigers	3
HOOFDSTUK IV.		
REKENROP.		
1,470,000 »	Materieel en verscheidene uitgaven	7
7,378,800 »	TOTAAL VAN TABEL II (Dotatiën).	

(16)

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU II

DOTATIONS

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE I^{er}.			
1	•	Liste civile (fixée, en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 30 décembre 1909)	fr.
CHAPITRE II.			
2	•	Sénat.	fr.
CHAPITRE III.			
3	•	Chambre des Représentants	fr.
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
MEMBRES DE LA COUR.			
4	a.	Traitement du président	1 15,400
	b.	— des conseillers	6 8,500 à 0,100
	c.	— du greffier.	1 8,800
	4bis	•	Subvention de vie chère (membres de la Cour). (<i>Credit non limitatif.</i>)
PERSONNEL DES BUREAUX.			
5	•	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :	
		Directeur, sous-directeur chef de service	8 10,165 à 11,415
		Chef des services du greffe	1 10,165
		Sous-directeur	7 9,540 à 10,165
		Chef de bureau	13 7,665 à 8,290
		Vérificateur	80 5,600 à 7,290
		Commis-chef, commis et commis dactylographe	26 3,500 à 8,915
		Huissier-chef, huissier-concierge, huissier, messenger, feutier et nettoyeuse	31 1,600 à 7,263
		Traitements de disponibilité. — Travaux extraordinaires, emplois vacants et nouveaux, promotions et augmentations éventuelles. Indemnités de résidence.	
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.			
6	•	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, entretien de l'hôtel, dépenses imprévues.	
PENSIONS. — SECOURS. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
7	•	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif.</i>)	
8	•	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et gens de service, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale.	
TOTAL DU CHAPITRE IV			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,500,000 »	3,500,000 »	.	.	
757,000 »	473,000 »	284,000 »	.	
AUGMENTATION . . . fr.		284,000 »		
1,851,800 »	1,600,000 »	251,800 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.		251,800 »		
73,800 »	69,000 »	4,800 »	»	ART. 4 — Antérieurement à l'élection du 29 janvier 1919, le nombre des membres de la Cour était incomplet, d'où une différence en plus de 4,800 francs.
18,720 »	»	18,720 »	»	ART. 4 ^{bis} . — En 1919, ce crédit était compris dans le total de l'art. 9 (dépenses provoquées par la guerre). Seuls les membres de la Cour bénéficient encore d'une subvention de vie chère, en attendant le relèvement de leur traitement par la loi.
1,206,480 »	640,000 »	566,480 »	»	ART. 5. — Augmentation résultant du relèvement des traitements, de l'octroi d'indemnités de résidence, de l'accroissement du nombre des employés et de l'admission des nettoyeuses dans le cadre du personnel.
135,000 »	125,000 »	30,000 »	»	ART. 6. — Augmentation résultant de la hausse générale des prix.
10,000 »	5,000 »	5,000 »	»	ART. 7 et 8. — Les crédits sont mis en rapport avec les nécessités nouvelles.
6,000 »	3,000 »	3,000 »	»	
1,470,000 »	842,000 »	628,000 »	»	
AUGMENTATION . . . fr.		628,000 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1920.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i> —	
I.	Liste civile
II.	Sénat
III.	Chambre des Représentants
IV.	Cour des Comptes
TOTAL (Dotations). fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1920.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1919.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,300,000 »	8,300,000 »	»	»	
757,000 »	473,000 »	284,000 »	»	
1,831,800 »	1,600,000 »	231,800 »	»	
1,470,000 »	842,000 »	628,000 »	»	
7,378,800 »	6,215,000 »	1,163,800 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		1,163,800 »		

(988)